

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021  
N° CP-2021-10-12-18

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

### **Service instructeur**

Service gestion domaine et régulation PL

### **Service consulté**

## **APPROBATION DE CONVENTIONS CONCLUES AVEC DIVERSES COLLECTIVITES PORTANT SUR LE PARTAGE ET LES MODALITÉS DE LA GESTION, DE L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes des conventions relatives à la gestion, à l'entretien et à la surveillance du domaine public routier départemental, à conclure avec la Commune de RIMSDORF, la Commune de ROTHAU, la Commune de SARRE-UNION et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Pour satisfaire leurs besoins, les Communes et/ou Communautés de communes sont amenées à devoir réaliser, dans le cadre de leurs compétences, des travaux d'investissement sur le domaine public routier de la Collectivité européenne d'Alsace, comme par exemple l'aménagement des trottoirs et caniveaux le long des routes départementales en traverse d'agglomération, des carrefours d'accès au réseau routier départemental de zones d'extensions urbaines, etc....

La Collectivité européenne d'Alsace peut autoriser ces collectivités à réaliser ces aménagements, et demande en règle générale que soient pris en charge la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages ainsi construits.

Pour organiser et définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance, et les interventions sur le domaine public routier départemental conformément à sa politique, la Collectivité européenne d'Alsace conclut des conventions avec les communes et/ou communautés de communes, dont le modèle type a été approuvé par délibération de la Commission permanente du Département du Bas-Rhin n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011.

Ainsi, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes des conventions ci-après, relatives à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental :

- Convention portant sur les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance de la RD 92 en traverse d'agglomération de la commune de RIMSDORF ;
- Convention portant sur les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance de la RD 1420 en traverse d'agglomération de la commune de ROTHAU ;
- Convention portant sur les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des RD 800, RD623, RD92, RD237, RD696 et RD1061 en traverse d'agglomération de la commune de RIMSDORF, et des anneaux du giratoire d'entrée d'agglomération sur la RD1061 hors agglomération de RIMSDORF ;
- Convention portant sur les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements constituant la liaison cyclable Dinsheim-sur-Bruche, Still et Heiligenberg le long des RD392 et RD118, en et hors agglomération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les termes des conventions portant sur la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental, à conclure avec la Commune de RIMSDORF, la Commune de ROTHAU, la Commune de SARRE-UNION et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.
- De m'autoriser à signer les conventions susvisées, et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY